

PRIX DE L'ABONNEMENT.

|              |        |        |
|--------------|--------|--------|
| Sur un an    | 26 fl. | 30 fl. |
| » six mois   | 14 »   | 16 »   |
| » trois mois | 7 »    | 8 »    |

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre  
compris et 10 cts. par ligne en sus.

# JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spui, n° 75.  
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES  
ANNONCES,  
Chez M. van Weelden, libraire, Spui  
et chez les Héritiers Doorman,  
braires, Lange Ploeten, à La Haye.  
Les lettres et paquets doivent être  
envoyés à la direction *franc de port*

LA HAYE, 3 Mars.

Les événements qui viennent de s'accomplir à Paris, ont produit partout où ils ont été connus, une sensation extraordinaire.

Indépendamment de la profonde douleur qu'éprouvent tous les cœurs bien nés au spectacle d'une grande infortunée, d'une lamentable catastrophe, le mot « République », inscrit par le peuple parisien, en caractères de sang sur les ruines fumantes du palais de ses rois, est venu comme un fantôme effrayant évoquer des souvenirs sinistres et jeter la terreur dans toutes les âmes.

Le gouvernement provisoire, il faut le reconnaître, se donne des peines inouïes pour rétablir, autant qu'il est en lui, l'ordre public à l'intérieur, et rassurer les autres nations sur la caractère et la portée de la nouvelle révolution française.

« La France — écrit M. de Lamartine aux légations étrangères, à Paris — veut maintenir loyalement et sincèrement ses rapports de bonne harmonie avec les puissances qui voudront comme elle l'indépendance des nations et la paix du monde. »

Nous ne doutons pas, que, si un gouvernement régulier et fort parvient à s'établir définitivement en France, il ne ratifie en tous points cette manifestation du gouvernement provisoire.

La déclaration de M. de Lamartine implique un respect religieux et absolu pour tous les traités existants, et l'engagement formel de n'attenter ni directement, ni indirectement, au repos et à la tranquillité intérieure des autres États, quelle que soit la forme de leur gouvernement.

Sans être initiés dans les secrets des cabinets, nous croyons qu'en remplissant fidèlement cette obligation stricte du droit des gens, la France, libre comme toute autre nation indépendante, de se choisir tel gouvernement qu'elle juge convenable, n'aura rien à craindre de l'Europe. L'intérêt même réclament que la France soit heureuse, tranquille et puissante, et qu'elle continue à occuper dans la grande famille des États européens la belle place que lui assignent, à la fois, sa position géographique, le génie de son peuple et les engagements internationaux pris envers elle dans des traités solennels et synallagmatiques.

En attendant, toutefois, que les actes répondent aux paroles loyales du gouvernement provisoire, la France ne doit pas s'émouvoir si les États limitrophes se mettent en mesure, pour le cas où les hommes modérés dont la voix semble encore être écoutée dans ce moment-ci à Paris, se trouveraient débordés et remplacés à la tête des affaires par les représentants des opinions extrêmes, en-

nemies de l'indépendance des autres nations et de la paix du monde. Ces mesures n'ont rien d'hostile pour la France : elle sont uniquement dictées par le premier de tous les devoirs : celui de sa propre conservation.

La Belgique a déjà pris l'initiative à cet égard, et l'admirable accord qui s'est manifesté en cette occasion entre le gouvernement et tous les autres pouvoirs, le mouvement spontané par lequel tous les partis ont sacrifié sur l'autel de la patrie leurs dissentiments et leurs vues, sont un sûr garant de l'énergie avec laquelle ce pays saurait repousser toute atteinte à son indépendance, toute tentative pour lui faire perdre la place qu'il tient des traités conclus avec l'Europe.

La Hollande se réjouit sincèrement de cet élan d'un peuple voisin qui montre par là combien il est digne de la nationalité qu'il a acquise. La Hollande verrait avec une peine extrême toute tentative qui, en jetant l'inquiétude et la désunion dans les esprits, affaiblirait naturellement les forces de l'Etat et le rendrait impuissant à repousser une agression du dehors. La Hollande déplore, surtout, elle blâmerait et désavouerait hautement toute démonstration de désordre qui prendrait pour prétexte d'anciens souvenirs dynastiques. Jamais le drapeau aux couleurs de nos princes ne doit servir d'étendard aux émeutiers, pas plus ailleurs qu'ici. La Hollande — à l'heure qu'il est le cabinet de Bruxelles doit en être convaincu — est amie loyale de la Belgique; elle comprend les rapports véritables qui doivent exister entre les deux pays et les unir dans un intérêt commun, dans un même but. Elle sait que les deux pays, pour conserver leur indépendance, peuvent avoir besoin un jour de se prêter mutuellement secours; qu'une menace contre l'un devient à l'instant un danger pour l'autre, et que, pour parer à ces dangers, pour ne pas devenir comme jadis, l'un après l'autre, la proie d'un Etat envahisseur, il faut que les gouvernements des deux pays ne voient pas leur action paralysée ou entravée par des discordes intestines ou des tentatives de troubles et d'anarchie.

Ce que la Hollande et la Belgique ont déployé, chacune séparément, de ressources et de forces prodigieuses lorsqu'elles eurent le malheur de tirer l'épée l'une contre l'autre, peut donner la mesure de l'attitude formidable qu'elles pourraient prendre si, tranquilles à l'intérieur, elles étaient appelées un jour à défendre ensemble leur nationalité et à réunir leurs efforts contre un ennemi commun.

Si Hollandais et Belges prétent, comme nous n'en doutons pas, à leurs gouvernements respectifs, le concours loyal et puissant de leur fidélité et de leur dévouement dans la crise européenne que les événements récents peu-

vent faire surgir d'un moment à l'autre, ces deux pays seront peut-être appelés à remplir une des plus belles missions que doivent ambitionner les États modernes jaloux de mériter le nom d'États véritablement civilisés et progressifs : la mission d'assurer la paix du monde.

Nouvelles de Paris.

ACTES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

1<sup>er</sup> Mars.

On lit dans le *Moniteur Universel*, journal officiel de la république française :

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le gouvernement provisoire,

Déclare que tout système nouveau de politique doit se résumer dans un nouveau système de crédit et d'impôt.

Que le système de taxe de la république française doit avoir pour objet une répartition plus équitable des contributions publiques.

Que cette justice aura naturellement pour résultat d'améliorer la condition du peuple et de diminuer les charges qui pèsent sur le travail.

Qu'il existe aujourd'hui des impôts dont la suppression est très-légitimement réclamée.

Qu'une des premières lois présentées à l'assemblée nationale sera un nouveau budget, où le gouvernement provisoire donnera satisfaction à des vœux qu'il partage et notamment à celui qui touche les impôts indirects, l'octroi, le timbre de la presse périodique et toutes les autres taxes qui frappent les subsistances du peuple et l'expression de la pensée.

Le gouvernement provisoire est résolu à proposer sincèrement à l'assemblée nationale du budget établi sur les principes qui précèdent.

Mais il croit de son devoir le plus rigoureux de rappeler aux citoyens, que tout système d'impôt ne saurait être décidé par un gouvernement provisoire; qu'il appartient aux députés de la nation tout entière de juger souverainement à cet égard; que toute autre conduite impliquerait de sa part la plus téméraire usurpation.

Il rappelle, en outre, que la république française, bien qu'elle soit héritière d'un gouvernement de prodigalité, et de corruption, accepte et veut sévèrement tenir tous les engagements, rester fidèle à tous les contrats.

Qu'au milieu des difficultés passagères inséparables de toute grande commotion, il serait de la plus haute imprudence de diminuer les ressources sur le trésor.

Qu'on risquerait aussi de suspendre ou de compromettre les services les plus importants. Qu'on pourrait encore moins songer à faire face aux événements dont la France et l'Europe peuvent être les témoins.

Par ces motifs, le gouvernement provisoire arrête :

Art 1<sup>er</sup>. Tous les impôts, sans exception, continueront d'être perçus comme par le passé.

Art. 2. Les bons citoyens sont engagés, au nom du pays, à ne mettre aucun retard dans le paiement de leurs taxes.

Art. 3. Le gouvernement provisoire s'engage à présenter à l'assemblée nationale un budget dans lequel seront supprimées les taxes sur le timbre de la presse périodique, l'octroi, le sel, et une loi qui modifiera profondément le système des contributions indirectes.

que cela pouvait être, — je ne vois pas, quelle bonne nouvelle mon oncle aura pu apprendre.

— Ce qu'il y a de certain, — reprit Mme Barbançon, — c'est qu'après avoir crié victoire, le commandant m'a dit : — Olivier est-il au jardin ? — Oui, Monsieur, il y est avec M. Gerald. — Ah ! Olivier est au jardin. Alors vite, maman Barbançon, ma cause et mon chapeau... Je me sauve. — Comment, vous vous sauvez ! Mais, Monsieur, — lui ai-je dit — faible comme vous l'êtes, il n'y a pas de bon sens de vouloir sortir. — Mais bah ! le commandant ne m'a pas seulement écouté, il a sauté sur son chapeau, et a fait deux pas comme pour aller vous trouver dans le jardin, Monsieur Olivier, et puis il s'est arrêté court, a retourné sur ses pas, et est sorti par la porte de la rue, en trotinant comme un jeune homme, et en échantonnant sa vilaine romance :

*Pour aller à Lorient pêcher des sardines...* chanson marine qu'il ne chante que dans ses grandes joies, vous le savez, Monsieur Olivier... et pour lui les grandes joies sont rares, pauvre cher homme !

— Raison de plus, si elles sont rares, pour qu'elles soient grandes, Madame Barbançon. — dit Gerald en souriant.

— En vérité, — lui dit Olivier. — je t'assure que cela m'inquiète... Mon oncle est si faible depuis sa maladie... qu'hier encore il s'est presque trouvé mal dans le jardin après une promenade d'une demi-heure, tant il était fatigué.

— Rassure-toi, mon ami, jamais la joie ne fait de mal. — dit Mme Barbançon, — il avait l'idée que l'exercice au grand air lui ferait plus de bien que ses promenades dans le jardin. Peut-être le trouverai-je par là. Mais qu'est-ce qu'il pouvait vouloir dire avec sa victoire !

*maman Barbançon, victoire !* il faut qu'il ait découvert quelque chose de nouveau, en faveur de son *buonaparté*.

Et la digne ménagère sortit précipitamment.

— Allons, Olivier, — reprit Gerald, — ne t'alarme pas. Le pis qu'il puisse arriver au commandant est de se fatiguer un peu.

— Je t'assure, Gerald, que je suis moins inquiet que surpris. Cet accès de joie subite est pour moi incompréhensible.

Neuf heures sonnèrent.

Olivier, songeant à la mission qu'il allait remplir pour Gerald, lui dit : — Allons, neuf heures, je vais chez elle. — Bon Olivier, — dit Gerald avec émotion, — tu oublies tout ce qui t'intéresse pour ne songer qu'à moi, et moi, dans mon égoïsme, tout à mon amour, à mes angoisses, je ne te parle pas même de ton amour à toi.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 4 MARS 1848.

## LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

L'Orgueil. — La duchesse. (1)

CHAPITRE XV.

Il y eut dans ces mots de Gerald un accent si sincère, une résolution si farouche, qu'Olivier trembla, car il savait l'énergie du caractère et de la volonté de son ancien frère d'armes.

— Pour Dieu, Gerald, — lui dit-il avec émotion, — encore une fois, rien n'est désespéré. Attends, du moins, mon retour.

— Tu as raison, — dit Gerald en passant sa main sur son front brûlant, — j'attendrai.

Olivier, voulant tâcher de ne pas laisser son ami sous l'empire de pensées pénibles, reprit :

— N'oublie pas de dire que j'ai causé avec mon oncle de ton dessein au sujet de Mlle de Beaumesnil que tu dois rencontrer après-demain dans une fête ; il l'approuve fort. Cette conduite est digne de lui, m'a-t-il dit... Ainsi, Gerald, après-demain...

— Après-demain !... s'écria le duc de Senneterre avec une impatience amère, — je ne pense pas si loin ; est-ce que je sais seulement ce que je ferai tantôt ?

— Gerald, il s'agit d'accomplir un devoir d'honneur.

— Ne me parle pas d'autre chose que d'Herminie, le reste m'est égal. Que me font à moi les devoirs d'honneur... quand je suis à la torture ?

— Tu ne penses pas... ce que tu dis là, Gerald.

— Si... je le pense.

— Non...

— Olivier...

— Fâche-toi, si tu veux ; mais je te dis, moi, que ta conduite, cette fois comme toujours, sera celle d'un homme de cœur... Tu iras à ce bal pour y rencontrer Mlle de Beaumesnil.

— Mais, mordien... Monsieur, je suis libre de mes actions, peut-être f... — Non, Gerald, tu n'es pas libre de faire le contraire d'une chose loyale et bonne !

— Savez-vous, Monsieur ! — s'écria le duc de Senneterre, pâle de colère, — que ce que vous me dites là... est...

Mais voyant une expression de douloureux étonnement se peindre sur les traits d'Olivier, Gerald revint à lui-même, eut honte de son emportement et dit à son ami, d'une voix suppliante, en lui tendant la main :

— Pardon, Olivier pardon, c'est au moment même où tu te charges pour moi de la mission la plus grave, la plus délicate, que j'ose.

— Ne vas-tu pas me faire des excuses, maintenant ? — dit Olivier, en lui tendant cordialement la main.

— Olivier — reprit Gerald avec accablement, — il faut avoir pitié de moi, je te dis que je suis fou.

L'entretien des deux amis fut interrompu par la soudaine arrivée de Mme Barbançon, qui, en entrant sous la tonnelle, s'écria :

— Ah ! mon Dieu, Monsieur Olivier !

— Qu'il y a-t-il, Madame Barbançon ?

— Le commandant !

Eh bien !...

— Il est sorti.

— Souffrant, comme il l'est, — dit Olivier, avec une surprise inquiétante, — c'est de la plus grande imprudence, et vous n'avez pas tenté de le dissuader de sortir, Madame Barbançon ?

— Hélas ! mon Dieu ! Monsieur Olivier, je crois que le commandant est fou.

— Que dites-vous ?

— C'est la portière qui a ouvert à M. Gerald en mon absence, quand je suis revenue tout à l'heure, M. Bernard riait, chantait, je crois même qu'il sautait malgré sa faiblesse. Enfin il m'a embrassée en criant comme un déchaîné *Victoire ! maman Barbançon, victoire !*

Gerald, malgré sa tristesse, ne put s'empêcher de sourire d'un air sournois, comme s'il eût connu le secret de la joie subite du vieux marin, mais lorsque Olivier, véritablement inquiet, lui dit :

— Y comprends-tu quelque chose, Gerald ?

Le duc de Senneterre répondit de l'air le plus naturel :

— Ma foi, je n'y comprends rien, si ce n'est que le commandant aura sans doute appris quelque heureuse nouvelle, et je ne vois là rien de bien inquiétant.

— Une heureuse nouvelle ? — dit Olivier surpris, cherchant vain ce

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.



Les membres du gouvernement provisoire de la république française.

Dupont (de l'Eure), Lamartine, Garnier-Pages, Arago, Marie, Ledru-Rollin, Crémieux, Louis Blanc, Armand Marrast, Flocon, Albert, ouvrier.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le gouvernement provisoire, Considérant :

Que l'égalité est un des trois grands principes de la république française, qu'il doit en conséquence recevoir une application immédiate,

Décrète :

Tous les anciens titres de noblesse sont abolis. Les qualifications qui s'y rattachaient sont interdites : elles ne peuvent être prises publiquement ni figurer dans un acte public quelconque. Paris, le 29 février 1848.

Les membres du gouvernement de la République française.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Considérant que, dans les circonstances actuelles, la circulation des écrits dont personne ne répond, donne lieu à des faits audacieux et fournit aux ennemis du peuple des armes très-dangereuses.

Le gouvernement provisoire de la République arrête :

Quiconque sera surpris affichant ou distribuant des écrits sans nom d'imprimeur, sera passible des peines les plus sévères.

Paris, le 29 février 1848.

Les membres du gouvernement provisoire de la République française.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le gouvernement provisoire, Vu les souvenirs glorieux qui rappellent au peuple français et à l'armée les dénominations données sous la République et sous l'empire aux officiers-généraux ;

Décrète :

Le titre de général de division et celui de général de brigade sont rétablis dans l'armée.

Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait en l'hôtel de Ville au siège du gouvernement provisoire de la République, le 29 février 1848.

Les ministres du gouvernement provisoire de la République française.

Un arrêté du gouvernement provisoire porte que les gardiens du palais de Luxembourg mettront ce palais à la disposition des citoyens Louis Blanc et Albert, membres du gouvernement provisoire, président et vice-président de la commission pour les travailleurs qui siégeront au Luxembourg, et exécuteront désormais les ordres de ces membres du gouvernement.

Le maréchal de camp Davignac (Louis Eugène), gouverneur-général de l'Algérie, est nommé général de division.

Le colonel de cavalerie Brice (Joseph Nicolas Noël), est nommé général de brigade.

M. Courmet est nommé vice-président du conseil d'Etat.

Le conseil municipal de Paris est dissous.

Le logement de l'ex-chancelier au Petit-Luxembourg, est affecté à M. Dupont (de l'Eure), président du gouvernement provisoire.

M. Armand Barbes est nommé gouverneur du palais du Luxembourg.

M. Bouillaud, membre de l'académie de médecine, professeur de médecine à la faculté de médecine de Paris, est nommé doyen de cette faculté.

M. Dupin est remplacé par M. Baroche, comme procureur-général de la cour de cassation.

On dit que, d'après les instructions qu'il a reçues, l'amiral Baudin doit mettre à la voile dans quelques jours.

Vingt-deux détenus politiques de la prison de Doullens sont arrivés aujourd'hui à Paris.

On dit que M. de Rothschild a déposé au trésor pour quatre millions de francs de bons du trésor, comme garantie des futurs versements de son dernier emprunt.

On lit dans une feuille nouvelle, la République :

Le gouvernement a enfin abordé la grande question de la loi préparatoire sur les élections. Malheureusement, le travail a été si difficile, a été si pénible, de tels obstacles dans la discussion, que si l'on n'a pu faire les élections, ne seront pas avant le mois d'avril ou le commencement de mai.

On avait annoncé à tort que la discussion par laquelle les agents de change fixaient à 73-35, le plus bas cours de la bourse du 23 février, le cours de compensation de toutes les affaires à termes faites à la bourse de Paris pour le mois de février. Les réclamations des intéressés ont été si énergiques, que le parquet s'est décidé à revenir sur sa première décision et à fixer le cours de compensation de la rente 3 p. c. à 70-20 pour les affaires faites fin février, et à 70-30 pour fin mars.

Voici, du reste, la liste officielle des cours de compensation de toutes les valeurs à terme : 3 p. c. 70 50; 5 p. c. 113; emprunt 71-40; Orléans 1.150; Rouen 840; Havre 902.50; Marseille 515; Viezon 485; Boulogne 340; Bordeaux 480; Lyon 370; Strasbourg 397-50; Nantes 360; Nord 520; St-Germain 655; Versailles (r. g.) 170; Versailles (r. d.) 270.

Ces cours ont été adoptés hier soir dans une réunion tenue chez le syndicat des agents de change; mais ce matin les vendeurs d'actions de chemin de fer se sont réunis dans le passage Jouffroy, pour protester contre les cours de compensation fixes pour les chemins de fer. Ils ont signé une pétition adressée au ministre des finances, pour faire observer qu'il n'y a pas de proposition en la baisse de 3 fr., admise sur les rentes 3 p. c. et 5 p. c., et celle de 15 fr., seulement admise pour toutes les lignes de chemin de fer. Ils demandaient que la baisse du chemin de fer soit fixée de 110 à 120 fr. pour chaque ligne sur les plus bas-cours de la dernière bourse.

Cette pétition doit être présentée aujourd'hui à M. Goudchaux, ministre des finances, et l'on espère que le parquet des agents de change modifiera la décision qu'il a prise dans la soirée d'hier.

La lettre suivante a été adressée aux membres du gouvernement provisoire :

Paris, 28 février 1848.

Messieurs,

Le peuple de Paris ayant détruit par son héroïsme, les derniers vestiges de l'invasion étrangère, l'accours de l'exil pour se ranger sous le drapeau de la République qu'on vient de proclamer.

Sans autre ambition que celle de servir mon pays, je viens annoncer mon arrivée aux membres de gouvernement provisoire, et les assurer de mon dévouement à la cause qu'ils représentent, comme de ma sympathie pour leurs personnes.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ces sentiments.

NAPOLEON-LOUIS BONAPARTE.

Nous venons de recevoir de Rouen, par voie indirecte, une bien triste nouvelle. Des ouvriers se seraient emparés de deux pièces de canon et auraient été faire une décharge sous le tunnel de Sainte-Catherine, qui se serait affaissé, écrasant un convoi de marchandises.

L'opinion publique commence à se préoccuper de l'éventualité d'une guerre. Cette préoccupation est au moins prématurée. Aucun Etat ne peut nous déclarer la guerre. Il n'existe aucun sujet de conflit, il n'est point à cette heure d'antipathie entre l'Angleterre et la France. L'Autriche tremble d'être attaquée, au nom de la liberté des peuples, au milieu de ses provinces mal réunies, inquiètes, prêtes à l'indépendance, comme la Lombardie, le Tyrol, la Bohême, la Hongrie, la Galicie. La Prusse a besoin de la paix pour empêcher les provinces rhénanes de se rattacher spontanément à la France, et le grand-duché de Posen de venir tout entier au-devant de nos armées. Il est interdit à la Russie de perdre un seul moment de l'œil et de la pointe de son épée la Pologne. Mais pourquoi faut-il que l'Autriche pose illégitimement sur l'Italie, que la Galicie saigne d'un assassinat, et que l'attentat commis sur Cracovie ne

soit pas encore prescrit? Pourquoi faut-il que la Prusse gêne dans son indépendance nationale toute une partie de la Pologne, confisquée par un crime, le grand-duché de Posen? Pourquoi faut-il que la Russie s'efforce sans relâche d'anéantir ce qu'elle a pu dérober à son tour de la Pologne, qu'elle occupe la Finlande, qu'elle domine la Moldo-Valachie, et que l'intrigue l'ait introduite jusque dans Constantinople? S'il doit y avoir une guerre, c'est la France qui, seule, la décrètera spontanément. Nous laissons à votre convenance, à notre moment, pour telle cause, jusqu'à nous, le droit de choisir.

(Commerce de Paris)

Les réflexions suivantes du National sur l'état moral de l'armée méritent d'être remarquées.

« Nous ne saurions assez appeler l'attention de M. le ministre de la guerre sur la situation des corps de toutes armes qui avoisinent la capitale. Il importe de ne pas laisser se prolonger un état de choses qui finirait par porter le découragement dans le cœur des braves loyalement ralliés au drapeau de la République. A quelques exceptions près, les régiments qui occupaient la capitale durant les 23 et 24 février n'ont pas dissimulé leurs sympathies pour la cause populaire et leurs dispositions intimes ont certainement facilité le triomphe du peuple sur la dynastie déchue.

Il est donc juste d'éviter toutes les expressions qui peuvent froisser de respectables susceptibilités dans l'armée. Ainsi, on a dit que la citadelle de Vincennes s'était rendue à la colonne qui s'est présentée devant elle. Nous ne doutons pas qu'après la victoire du peuple à Paris, il n'ait pas été possible aux forts de résister; mais le bon esprit et le patriotisme de la garnison a heureusement rendu cette épreuve tout-à-fait inutile; elle a spontanément reconnu le gouvernement de la République.

Cependant, la réorganisation de tous ces corps se refait lentement, et on ne tente aucun effort pour leur rendre le moral que la fausse position qui leur a été faite par le gouvernement déchu a notamment ébranlé. Ce n'est pas, toutefois, qu'il nous paraisse opportun d'exercer le zèle par des faveurs prématurées. Il serait à craindre que des erreurs irréparables ne vissent encore ajouter à sa désorganisation; mais il faudrait, par des mesures fermes et vigoureuses, rendre au drapeau tout son prestige, à la discipline toute son autorité.

On lit dans le Siècle :

« On sait la dévastation et l'incendie du château de Neuilly. On nous raconte un terrible épisode de ce drame sanglant. Les bandits, après avoir forcé les portes, se précipitèrent les uns dans les appartements, les autres dans les caves. Ces derniers trouvèrent des vins de toutes sortes et un baril de rhum dont ils brisèrent une douze à coups de hachette; quelques instants après, les dévastateurs étaient tous ivres; une scène terrible s'engagea alors entre eux, un combat horrible eut lieu; les cent et cent trente hommes entrés dans les caves se battirent à coups de bouteille, et bientôt quivrés, blessés, ils tombèrent ou s'endormirent.

Mais pendant cet incident les hommes qui étaient restés dans les appartements, après avoir tout pillé ou dévasté, mirent le feu au château et se retirèrent. Bientôt l'incendie acquit une telle violence, qu'il devint impossible de le maîtriser. Les flammes ne tardèrent pas à dévorer les bâtiments, et les cent malheureux, endormis dans les caves périrent ou dévorés par le feu ou asphyxiés par la fumée. Avant-hier, en débarrassant les caves, on a retiré cent ou cent vingt cadavres, dont plusieurs portaient encore sur le visage les traces des coups de bouteille qu'ils avaient reçus.

Une catastrophe a eu lieu hier sur le chemin de fer du Nord. Ce déplorable événement est le triste résultat des dévastations qui ont été commises sur la voie. Un des rails, ayant été brisé, le service a lieu, sur une seule voie; un convoi venant de Bruxelles et un autre venant de Paris se sont rencontrés. Un choc terrible s'en est suivi. Trois personnes ont été tuées, vingt ont été blessées; deux amputations ont dû être faites immédiatement sur les lieux.

Nous trouvons dans un journal le texte de l'arrêt rendu par la cour d'assises de Toulouse dans l'affaire Léotade (procès Combettes) :

« La cour, attendu que M. Joly, avocat de la partie civile, ne se présente pas pour terminer sa plaidoirie; que M. Saint-Gresse, avocat de l'accusé, parties appelées comme civilement responsable, n'a pas non plus commencé la sienne;

« Attendu d'ailleurs que l'état des esprits ne permet pas non plus d'attendre des membres de la cour et du jury cette attention, ce calme et cette

— Quel amour? — Cette jeune fille que tu as vue dimanche, chez Mme Herbant. — Je voudrais, mon pauvre Gerald, que ton amour fût aussi tranquille que le mien, si toutefois on peut appeler de l'amour l'intérêt matériel qu'on ressent pour une pauvre petite fille, peu heureuse, qui n'est pas jolie, mais qui a un excellent physique d'une douceur angélique, un excellent naturel et un petit habit très original. — Et tu y penses souvent, à cette pauvre fille? — C'est vrai, je ne sais vraiment pas trop pourquoi, si je la découvre, je te le dis. Mais assez parlé de moi, tu viens de m'offrir un portrait, en oubliant un instant ta passion pour l'intérêt matériel que tu as appliqué à cette pauvre petite. — dit Olivier en souriant, aimant de l'œil de son front de Gerald. — Cette jeune fille sera récompensée. Allons, bon courage, c'est un grand bien.

Hermine, de son côté, songeait à la visite d'Olivier avec une vague inquiétude qu'elle jetait un coup d'œil sur ses traits au regard épanoui, rayonnants de bonheur.

— Que veux-tu, mon Olivier? — pensait la duchesse. — c'est la première fois qu'il me demande de venir chez moi, c'est pour une affaire très importante, me dit-il dans sa lettre. Cette affaire importante ne doit pas le gêner; lui, mon Dieu, n'a rien de plus à faire. M. Olivier est le meilleur ami que j'aie; mais non, hier encore j'ai vu Gerald; je te verrai aujourd'hui, car c'est demain qu'il doit partir à la messe, de projets, cependant, je ne sais pourquoi cette entrevue me trouble. En tous cas, je veux prévenir la portière que j'irai voir M. Olivier.

— Hermine tira le cordon d'une sonnette qui sonnait à la loge de Mme Moufflon, la portière.

— Cette jeune fille a-t-elle aussi à cet appel, entra la jeune fille au moyen d'une sonnette.

Madame Moufflon — lui dit Hermine — quelqu'un vient de te demander, et vous laissez entrer.

— C'est un homme, bien entendu... je sais ma consigne, mademoiselle.

— Non, madame Moufflon, ce n'est pas une dame; — répondit Hermine, avec un léger embarras. — Ce n'est pas une dame? alors ça ne peut être que ce petit bossu pour qui vous êtes toujours, mademoiselle.

— Un jeune homme — s'écria la portière. — un jeune homme? voilà, par exemple, du fruit nouveau!... C'est la première fois...

— Ce jeune homme vous dira son nom; il se nomme Olivier.

— Olivier, ce n'est pas malin, je me rappellerai des olives, je les adore, Olivier, olives, huile d'olive, c'est la même chose, je ne l'oublierai pas. Mais, à propos, non pas de jeune homme, car il n'est plus, jeune, le grand vilain serpent! je l'ai encore vu rôder hier dans l'après-midi devant la porte.

— Qui cela, Madame Moufflon? — Vous savez bien, ce grand sec, qui a une figure si ingrate, et qui a voulu récidiver pour m'induire à vous remettre un poulet; mais, jour de Dieu! je l'ai reçu aussi bien la seconde fois que la première.

— Ah! encore! — fit Hermine avec un sourire de dégoût et de mépris en songeant à de Ravil.

En effet, ce cynique, depuis sa rencontre avec Hermine, avait plusieurs fois tenté de se rapprocher de la jeune fille; mais ne pouvant y parvenir, il s'était contenté de pincer l'oreille de la portière, et avait écrit par la poste à Hermine, et ses lettres avaient été accusées par de mépris qu'elle méritait.

— Oui, Mademoiselle, il est encore venu rôder hier, — reprit la portière, et comme je me suis mise sur le pas de la porte à le surveiller, il a regardé en passant devant moi. Je me suis dit: Ricane, va, grande vipère, tu ris jaune.

— Je ne puis malheureusement éviter la rencontre de cet homme qui quelquefois affecte de se trouver sur mon passage, — dit Hermine, — mais je n'ai pas besoin, Madame Moufflon, de vous recommander de ne jamais le laisser s'approcher de chez moi.

— Oh! soyez tranquille; Mademoiselle, il sait bien à qui il a affaire, allez!

— J'oubliais de vous dire, — reprit Hermine, — qu'une jeune personne viendra sans doute aussi me voir, ce matin.

— Les jeunes personnes et les dames, ça va tout, Mademoiselle; mais si le jeune homme, M. Olivier, (vous voyez que je n'oublie pas le nom) était encore chez vous, quand cette jeune personne viendra?

— Un coup de sonnette vint court aux louanges de Mme Moufflon. — C'est sans doute M. Olivier, dit Hermine à Mme Moufflon, priez-le d'entrer.

En effet, au bout d'un instant, la portière introduisit Olivier auprès de la jeune fille, et celle-ci resta seule avec l'ami intime de Gerald.

CHAPITRE XVI.

L'inquiétude vague que ressentait Hermine, augmenta encore à la vue d'Olivier; le jeune homme paraissait triste, grave, et la duchesse crut remarquer que par deux fois il évita de la regarder, comme s'il éprouvait un pénible embarras; embarras, hésitation qui se manifestèrent encore par le silence de quelques instants qu'Olivier garda avant d'expliquer le sujet de sa visite.

Ce silence, Hermine le rompit la première, en disant: — Vous m'avez écrit, Monsieur Olivier, pour me demander une entrevue à propos d'une chose très grave?

— Très grave, en effet, Mademoiselle Hermine. — Je vous en prie, car vous semblez ému, Monsieur Olivier, par quel moyen pouvez-vous m'apprendre?

— Il s'agit de Gerald, Mademoiselle.

— Grand Dieu! s'écria la duchesse avec effroi, — que lui est-il arrivé?

— Rien, se hâta de dire Olivier, — rien de fâcheux, je le quitte à l'instant.

Hermine, rassurée, se sentit d'abord confuse de son indiscret questionnement, et dit à Olivier en rougissant: — Veuillez, je vous prie, ne pas mal interpréter.

Mais, la franchise et la fierté de son caractère l'emportant, elle reprit: — Après tout, pourquoi vouloir vous cacher ce que vous savez, Monsieur Olivier? N'êtes-vous pas le meilleur ami, presque le frère de Gerald? Ni lui, ni moi n'avons à rougir de notre attachement. C'est, demain qu'il doit faire part à sa mère de ses intentions, et lui demander un consentement; que, d'avance, il est certain d'obtenir. Pourquoi ne l'obtiendrait-il pas? notre condition est pareille. Gerald vit de sa profession comme je vis de la mienne, notre sort sera modeste; etc. Mais pardon, Monsieur Olivier, de vous parler ainsi de nous, c'est le défaut des amoureux. Voyons, puisqu'il n'est rien arrivé de fâcheux à Gerald, quelle peut être la chose qui vous amène ici?

Les paroles d'Hermine annonçaient tant de sincérité, que Olivier sentit surtout alors la difficulté de la mission dont il était chargé; il reprit donc avec une pénible hésitation :



indépendance de toute préoccupation qui sont les garanties d'une bonne justice;

« Attendu que ces considérations spontanément exprimées par le jury lui-même suffisent pour motiver le renvoi de la cause à une autre session; »

Une correspondance de Mannheim du 29 février, adressée à la Gazette de Cologne, dit que l'influence que la révolution de Paris a exercée en cette ville est immense. Avant-hier, un pamphlet y fut répandu, contenant le texte d'une pétition rédigée dans une réunion particulière de personnes de la ville, et dans laquelle on demandait avec un ton assez impérieux la réalisation des vœux qui y sont exprimés. La plus grande animation règne partout. On chante la Marseillaise dans les rues, et le gouvernement hésite à faire intervenir les troupes. On a appelé sous les drapeaux une partie des troupes en congé à qui l'ordre a été donné de se tenir prêts à entrer en campagne.

Le lendemain devaient arriver les habitants de toutes les parties du royaume pour réclamer du Grand-Duc la liberté de la presse, un parlement allemand, le jury, etc.

Le Journal de Mannheim du 29 annonce, dans un supplément mensuel, que le conseiller d'Etat M. Bekk a déclaré dans une séance publique :

- 1° Que la censure cessera dans le courant de cette semaine ;
2° Qu'une garde-nationale sera formée ;
3° Qu'un projet de loi sur le jury sera immédiatement présenté.

Une correspondance de Berlin du 28 février publiée par la Gazette de Cologne, dit qu'il est impossible de se faire une idée de l'impression produite à Berlin par la nouvelle du renversement de la monarchie de juillet. Les conseils des ministres présidés par le roi se succèdent sans interruption. Le correspondant assure que dans tous les rangs de la société, même dans les sphères les plus élevées, on envisage les événements actuels sous un tel point de vue qu'on est d'opinion que le mouvement en France, dès qu'il ne trouvera plus d'ennemis à combattre dans l'intérieur, se portera à l'extérieur et pourra troubler la paix.

On craint surtout que le mouvement dans la Haute Italie alimenté par les événements qui viennent d'avoir lieu à Paris, aura pour résultat une explosion générale et que le gouvernement autrichien se trouvera forcé à une intervention énergique à laquelle la Russie et la Prusse ne saurait rester inactive. Ce sont ces considérations, ajoute le correspondant, qui ont décidé le gouvernement à donner des ordres pour faire avancer des troupes sur le Rhin. Les troupes en garnison à Coblenz doivent se rapprocher de la frontière et les quatre régiments en garnison dans la Poméranie doivent se porter plus avant vers le sud-ouest.

On écrit de Berlin, le 18 février, au Journal allemand de Frankfurt.

D'après les lettres que nous recevons de Saint-Petersbourg, on est fondé à croire que la perspective assez assombrie de l'avenir de l'Europe a resserré les liens des deux cours, et l'on peut annoncer que, d'après la disposition testamentaire de Frédéric Guillaume III, son successeur considère l'alliance avec l'Autriche et la Russie comme la clef de voûte de la politique européenne. Si donc quelque opération avait lieu contre l'Italie et la Suisse, les deux puissances seraient en commun, sans prendre pour alliés la Prusse et l'Angleterre. On dit que si des désordres éclataient en France à l'occasion d'un changement de gouvernement, la Prusse formerait l'avant-garde de la triple alliance contre l'Occident. Assurément, on porte en ce moment sur l'administration militaire de la Prusse est-elle déterminée par des motifs graves.

Bourse d'Amsterdam du 1er mars.

Voici les cours de compensation arrêtés dans la réunion d'hier pour les principales valeurs: Pays-Bas. dette active 2 1/2 p. c. 50; id. en resq 3 p. c. 45; id. 4 p. c. 79; Emprunt des Indes-Orientales 4 p. c. 79; Amort-Sin. 3 1/2 p. c. 80; Société de commerce 4 1/2 p. c. 156; Haarlem 5 p. c. 100; Emprunt du chemin de fer du Rhin 4 1/2 p. c. 85; id. de la société hollandaise 90; id. 4 1/2 p. c. oblig. 90. Belgique. 4 1/2 p. c. 80; id. 2 1/2 p. c. 45; id. Rothschild 2 1/2 p. c. 45. Ardoin à liv. st. 85 p. c. 14; id. à liv. 510 5 p. c. 13; id. id. différée 5 p. c. 12 1/2; id. nouvelle 12; id. 3 p. c. 30; id. intérieure

Il n'est rien arrivé de fâcheux à Gerald, Mademoiselle Herminie, mais je viens vous parler de sa part.

Un moment rasséréné, le visage de la duchesse redevint inquiet. Monsieur Olivier, expliquez vous, de grâce, dit-elle, vous venez me parler de la part de Gerald? pourquoi un intermédiaire entre lui et moi, cet intermédiaire fut-il le même vous, son meilleur ami? Cela m'étonne. Pourquoi Gerald ne vient-il pas lui-même?

Parce qu'il est des choses, qu'il craint de vous avouer, Mademoiselle. Herminie tressaillit; sa physionomie s'altéra, et, regardant fixement Olivier, elle reprit: Il est des choses, que Gerald craint de m'avouer, à moi!

Oui, Mademoiselle. Mais alors, s'écria la jeune fille en pâlisant, c'est donc quelque chose de bien mal, si l'on ose pas me le dire?

Tenez, Mademoiselle, reprit Olivier, qui était au supplice, je voudrais prendre des précautions, des précautions; cela ressemblerait qu'à profaner votre anxiété.

Oh! non Dieu! murmura la jeune fille toute tremblante, que je ne sois apprenante?

La vérité, Mademoiselle Herminie, elle vaut mieux que le mensonge. Le mensonge?

En un mot, Gerald ne peut supporter plus longtemps la position dans laquelle l'ont entraîné la fatalité des circonstances, et le besoin de s'approcher de vous. Son courage est à bout, il ne veut plus vous mentir, et moi qui le puisse en arriver à l'avant d'espérer que dans votre générosité, vous m'enverriez, si vous le voulez, vous dire ce qu'il craint de vous avouer lui-même, car il sait combien la fausseté vous fait horreur, et, malheureusement, Gerald, vous a trompée.

Trompée, moi? Gerald n'est pas ce qu'il paraît, il a pris un faux nom, il s'est donné un nom qui n'était pas.

Grand Dieu! murmura la jeune fille avec épouvante. Une idée terrible lui traversa l'esprit.

À mille lieues de penser qu'Olivier, qui avait une intimité dans une maison éminemment aristocratique, la malheureuse enfant s'imaginait tout le contraire: elle se persuada que Gerald avait pris un faux nom, et qu'il donnait une fausse profession, afin de bacher sous ces dehors, non l'humilité de sa naissance ou de son état (aux yeux d'Herminie le titre et l'honorabilité égalisaient toutes les conditions), mais quelques défauts, honteux, coupables... enfin... Herminie se figura que Gerald

à 6 mois 25; coupons ardoins 10; passive 4; différée 10; dette différée française 4.

Portugal, Lond. 3 p. c. 23; id. 4 p. c. 23; id. int. à 1 Conto 5 p. c. 21. Russie, oblig. Hope 1798 et 1816 5 p. c. 101; id. 1828 et 1829 5 p. c. 101; Cert. id. 1831 et 1833 5 p. c. 92; id. id. 4 p. c. 83; id. Stieglitz et Co 4 p. c. 82; Cert. à Hamb. 5 p. c. 98; Ang. 98 inscrip. en assign. 6 p. c. 64; Cert. de id. 6 p. c. 65.

Pologne, Cert. 4 p. c. 74; id. emprunt de lots de fl. 300 f. 165, id. 500 f. 138. Prusse, Emprunts de lots R. 50, 150.

Autriche, Métall. 5 p. c. 83; id. 2 1/2 42; Métall. angl. 5 p. c. 83; Briton 1750; banque de Vienne, Goll. et Co 5 p. c. 83 id. 4 p. c. 75; W. Cert. 52; emprunts de lots fl. 500, 900; id. nouveau fl. 250, 320.

France, inscr. G. L. 3 p. c. 65. Naples, Cert. Lamaison et Brouwer 5 p. c. 83, id. Rothschild 5 p. c. 83; 4 p. c. napolitain 78.

Danemark, emprunt à Londres. 3 p. c. 80. Darmstadt, emprunts de lots f. 27. Nassau, emprunt de lots f. 27.

Bresil, 5 p. c. 83, id. 1843 5 p. c. 81. Le taux du numéraire est fixé à 5 p. c. pour prêts et prolongations. Les affaires resteront interrompues aujourd'hui et demain; quant au vendredi 3 mars, il en sera délibéré ultérieurement. La liquidation des opérations reste fixée au 13 mars.

Chambres belges.

Des interpellations étaient annoncées hier à la chambre des représentants belge, de la part de M. Castiau, sur les affaires de France.

Les interpellations de M. Castiau ont porté sur trois points: Le gouvernement a-t-il reçu une communication officielle au sujet des événements qui viennent d'avoir lieu en France, et dans ce cas, qu'a-t-il répondu?

Qu'y a-t-il d'exact dans les bruits qui ont circulé sur les préparatifs militaires faits en Belgique? Quelles explications le gouvernement peut-il donner au sujet des quelques arrestations qui ont eu lieu ces jours derniers?

M. le ministre des affaires étrangères a répondu sur les deux premiers points. Le gouvernement n'a pas reçu d'autre communication qu'une note circulaire, adressée à M. le prince de Ligne, de même qu'à tous les autres représentants des puissances à Paris, par M. de Lamartine. L'envoyé belge a transmis cette note à M. le ministre des affaires étrangères, qui en a donné lecture à la chambre. Le cabinet n'ayant pas reçu d'autre communication officielle, n'avait à adresser directement aucune réponse au gouvernement provisoire français. Il s'est borné à faire savoir à M. le prince de Ligne que le gouvernement belge comptait sur cette sympathie dont la note de M. de Lamartine contient l'assurance.

Nous reproduisons ci-après la réponse du ministre des affaires étrangères: Messieurs, je commencerai par remercier l'honorable préopinant de ce qu'en effet il a bien voulu nous avertir des interpellations qu'il se proposait d'adresser au gouvernement. Tout le monde ne pourra que gagner à une marche aussi sage: le gouvernement, les chambres, le pays entier. Je crois, Messieurs, devoir dire aussi que je ne pensais pas devoir répondre immédiatement à des interpellations dont je n'aurais pas été prévenu sur la question politique.

Je ne ferai, Messieurs, aucune difficulté pour répondre aux questions qui ont été posées par l'honorable M. Castiau; je me bornerai cependant à ne donner des explications que sur ces questions, sans entrer dans la discussion des faits graves qui viennent de se passer dans un pays voisin.

L'honorable M. Castiau désire savoir si le gouvernement provisoire a fait connaître au ministre belge son existence, et dans le cas de l'affirmative, quelle a été la réponse du gouvernement.

Messieurs, le gouvernement n'a reçu aucune notification officielle directe; mais le prince de Ligne m'a fait parvenir une lettre dans laquelle M. de Lamartine lui annonce, comme à tous les chefs de mission à Paris, qu'il a pris possession du ministère des affaires étrangères. Je vais avoir l'honneur de donner lecture de cette dépêche à la chambre. (Écoutez! écoutez!)

« Monsieur l'ambassadeur, J'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement provisoire de la république française m'a confié le portefeuille des affaires étrangères. » La forme républicaine du nouveau gouvernement n'a changé ni la place de la France en Europe, ni ses dispositions loyales et sincères à maintenir

ses rapports de bonne harmonie avec les puissances qui voudront, comme elle, l'indépendance des nations et la paix du monde. » Ce sera un bonheur pour moi, prince, de concourir par tous les moyens en mon pouvoir à cet accord des peuples dans leur dignité réciproque, et à rappeler à l'Europe que le principe de paix et le principe de liberté sont nés le même jour en France. » Agréez, Monsieur l'ambassadeur, l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, » De Votre Excellence, » Le très-humble et très-obéissant serviteur, » Signé, LAMARTINE. »

Le gouvernement a invité le prince de Ligne à répondre immédiatement à M. de Lamartine pour lui déclarer que le gouvernement provisoire des sentiments qui animent la France à l'égard des puissances qui voudront comme elle, l'indépendance des nations et la paix du monde, sentiments qui répondent si bien à ceux de la Belgique même.

Je passe maintenant à la seconde interpellation de l'honorable préopinant qui concerne les armements qu'on annonce se continuer en Belgique. Les armements se bornent à certaines mesures de précaution prises dans les places fortes de toutes les frontières indistinctement.

La politique du gouvernement, dans les graves circonstances où nous nous trouvons, ne peut être guidée que par les intérêts de la nation. Elle ne peut être basée que sur la position que les traités lui ont faite. La Belgique n'a point à intervenir dans les affaires des autres pays, ni à s'occuper de la forme de gouvernement qu'il leur convient d'adopter.

Maintenir l'indépendance nationale, l'intégrité du territoire, la neutralité politique qui lui est garantie, les institutions libérales que la Belgique s'est si glorieusement données, telle est la règle de conduite que s'est tracée le gouvernement, et il a la conviction profonde de s'appuyer ainsi sur le sentiment des chambres et de la nation tout entière.

Le ministre de la justice a ensuite la parole pour répondre à des interpellations relatives à certaines arrestations qui ont eu lieu à Liège.

M. Rogier, ministre de l'intérieur ajoute ce qui suit aux explications qui viennent d'être fournies par M. le ministre de la justice. Nous comprenons fort bien que les événements graves et saisissants qui viennent de se passer chez une nation voisine et amie aient du retentissement dans la Belgique, y excitent une vive émotion. Nous tenons compte des impressions que de pareils événements peuvent produire sur certains esprits. Le gouvernement n'a pas l'intention d'agir avec rigueur contre les manifestations pacifiques des opinions. Nous avons consacré dans notre constitution la liberté des opinions. Cette liberté, nous voulons la protéger comme toutes les autres; mais pour pouvoir exercer une protection efficace vis-à-vis des opinions qui se manifestent pacifiquement, il faut que le gouvernement conserve aussi la force et l'énergie nécessaires pour réprimer les manifestations qui ne se produiraient pas d'une manière régulière.

A côté du droit et du devoir de protéger les manifestations pacifiques et régulières, nous demandons et nous comptons exercer le droit et le devoir de réprimer toutes les manifestations qui se produiraient d'une manière irrégulière.

Ce que nous disons, ce n'est pas pour nos concitoyens que nous le disons; il s'est manifesté un si vif sentiment de nationalité, d'indépendance, que l'esprit politique du pays nous laisse dans la plus entière sécurité. Mais si ces manifestations prénaient leur origine dans d'autres sentiments que des sentiments nationaux, si nous avions à subir dans notre libre et tranquille patrie des influences qui nous viendraient d'ailleurs, sans avoir connu, sans mission, alors nous demanderions à agir avec un redoublement d'énergie.

La Belgique est hospitalière pour tout le monde; elle garantit la liberté à tous les étrangers; mais elle n'entendrait pas leur garantir la liberté du désordre, la liberté de l'émeute.

Contre de pareils excès, nous le déclarons ici, nous serions inflexibles. Nous croyons cette conduite conforme à l'intérêt du non-belge, à l'intérêt des étrangers qui vivent paisiblement, librement, à l'abri de la constitution et que nous ne confondons pas avec ceux qui seraient dans notre pays que des agents de désordre, de troubles et d'émeute.

Je crois en avoir dit assez. Ceux auxquels je fais allusion ne sont pas heureusement nombreux dans le pays. Je ne demande qu'une chose, c'est que mes paroles aient assez de retentissement pour rappeler au calme, au bon sens et à l'ordre ceux qui seraient tentés de s'en écarter.

amertume. Comment!, Gerald avili. Eh! que sais-je! je pouvais espérer, à force d'amour, de le tirer de son avilissement, de le relever à ses propres yeux, aux miens, enfin de le réhabiliter; mais — reprit Herminie, dans un accablement profond — entre moi, et M. le duc de Senneterre, il y a maintenant un abîme.

Oh! rassurez-vous, dit vivement Olivier, espérant guérir la blessure qu'il venait de faire, et changer en joie la douleur de la jeune fille, rassurez-vous, Mademoiselle Herminie, j'ai mission de vous avouer les torts de Gerald, mais, grâce à Dieu, j'ai aussi mission de vous dire qu'il entend les réparer, et les réparer de la façon la plus éclatante. Gerald a pu vous tromper sur ses apparences, mais il ne vous a jamais trompée sur la réalité de ses sentiments; ils sont, à cette heure, ce qu'ils ont toujours été; sa résolution n'a pas varié. Aujourd'hui comme hier, Gerald n'a qu'un vœu, qu'un espoir, c'est que vous consentiez à porter son nom, seulement aujourd'hui, ce nom est celui de duc de Senneterre, voilà tout.

Voilà tout! s'écria Herminie, dont l'accablement faisait place à une indignation douloureuse. Ah! voilà tout? ainsi ce n'est rien, Monsieur, que d'avoir surpris mon affection à l'aide de la force? ainsi d'avoir mis dans cette affreuse nécessité de renoncer à un amour qui était l'espoir, le bonheur de ma vie, ou d'entrer dans une famille qui n'est que pour moi qu'aversion et dédain? Ah! cela n'est rien, Monsieur, si votre ami prétend m'aimer, et il m'estime assez pour porter le nom de son père, jamais les humiliations sans nombre auxquelles m'exposerait un tel mariage? — Mais, Mademoiselle Herminie, Monsieur Olivier, contez-moi. Lorsque je l'ai rencontré une première rencontre, dont l'étrangeté même ne m'avait pas trop de soupçons, si Gerald m'eût franchement avoué qu'il était le duc de Senneterre, j'aurais résisté de toutes mes forces à une affection qui, j'en aurais triomphé peut-être, mais en tous cas, de ma vie, je n'aurais revu Gerald, je ne pourrais pas être sa maîtresse, et je n'étais pas faite, je vous le répète, pour subir les humiliations qui m'attendent si je consens à être sa femme. — Vous vous trompez, Mademoiselle Herminie, acceptez l'offre de Gerald; et vous n'aurez à redouter aucune humiliation; il est maître de lui. Depuis plusieurs années, il a perdu son père; il dira donc tout à sa mère; il lui fera comprendre ce que cet amour est pour lui; mais si Mme de Senneterre veut sacrifier à des convenances factices le bonheur de Gerald, celui-ci, à regret... sans doute et après avoir épuisé toutes les voies de persuasion, est décidé à se passer du consentement de sa mère... (La suite à demain.)



**AVIS.**

Le ministre des finances croit devoir rappeler au public que les billets de banque de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale et de la banque de Belgique continuent à être reçus dans toutes les caisses de l'Etat.

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> mars, 1848.

**FEYDT.**

**Nouvelles d'Angleterre.**

Londres 29 février.

Les affaires de France ont fait aujourd'hui l'objet d'une nouvelle interpellation à la chambre des communes.

M. Monckton Milnes a dit : Je désire poser au secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères une question d'une haute importance. Je désire savoir si le gouvernement provisoire établi à Paris a fait part officiellement de son existence aux puissances étrangères de l'Europe.

Lord Palmerston. En réponse à la question de l'honorable membre, je dois faire savoir à la chambre que j'ai reçu, ce matin, du marquis de Normanby, copie d'une communication qui lui a été adressée par M. de Lamartine, ministre des affaires étrangères, et qui a été adressée également, je pense, à tous les autres ambassadeurs étrangers, à Paris; cette note annonce la formation du gouvernement provisoire et déclare, en même temps, que la nouvelle forme d'institutions, qui a été adoptée en France, ne changera rien à la position de la nation française en Europe, et que le gouvernement français continuera de déployer le même désir loyal et sincère de maintenir ses relations les plus amicales avec toutes les puissances qui, comme la France, sont décidées à respecter l'indépendance et les droits des nations.

Le chancelier de l'Echiquier a annoncé que le gouvernement renonce à l'augmentation proposée de 2 p. c. sur la taxe des revenus.

Le colonel Dunne a proposé l'institution d'une commission spéciale chargée d'ouvrir une enquête sur les effets de la loi des pauvres en Irlande. M. Drummond et sir George Grey ont combattu la motion, que M. Stafford appuyait au départ du courrier.

La chambre des lords s'est occupée aujourd'hui du bill relatif à la suspension de la constitution de la Nouvelle-Zélande.

Les nouvelles du Cap de Bonne-Espérance reçues aujourd'hui vont jusqu'aux derniers jours de décembre. Elles contiennent le fait que les principaux chefs de tribus de la Cafrerie, traqués par les troupes anglaises, se sont rendus sans conditions, et que cet événement est considéré comme le signal de la fin de la guerre des Cafres, qui a déjà imposé de si lourds sacrifices à l'Angleterre.

La liquidation a eu lieu aujourd'hui sur les fonds étrangers. Les différences à couvrir ont été si énormes, dit l'Express, que déjà on annonce cinq faillites parmi les habitués et les courtiers. A en juger par la position qu'occupaient les faillis à la bourse, leur passif doit être très-considérable. La confusion qui règne à la bourse est si grande, que ce n'est qu'à grand-peine qu'on a pu se procurer les cours nominaux de quelques fonds étrangers.

L'Express, du 29, annonce que le steamer le Violet est revenu le 28 à Douvres venant de Dieppe, sans avoir pu obtenir aucun renseignement au sujet du roi Louis-Philippe ni des autres membres de la famille d'Orléans.

La duchesse de Montpensier est arrivée à Londres. La jeune princesse aurait couru les plus grands dangers à Abbeville, où elle a été reconnue et poursuivie par la populace. Elle a dû son salut au dévouement et au courage d'un citoyen qui l'a recueillie chez lui et l'a fait sortir par une porte de derrière. La princesse a gagné immédiatement Boulogne, où elle s'est embarquée pour Douvres.

Le prince Auguste et la princesse de Saxe-Cobourg (la princesse Clémentine) ont quitté lundi soir l'ambassade française pour aller, sur l'invitation expresse de la reine, s'établir au palais Buckingham.

La plupart des membres du corps diplomatique, le duc de Wellington, les membres du cabinet et une foule de personnes de marque se sont fait inscrire à l'ambassade française.

Nous apprenons à l'instant que le Violet a apporté à Douvres la nouvelle que le roi Louis-Philippe et les autres membres de la famille royale ont quitté Eu, mardi matin, à bord d'un bateau à vapeur, qu'on supposait se diriger vers Southampton.

Dans un article le Times juge de la manière suivante les hommes qui sont aujourd'hui à la tête du gouvernement de la France :

Nous ne sommes pas disposé à parler d'une manière peu respectueuse de M. Dupont de l'Eure. Tout ce que nous pouvons dire de lui, c'est que c'est le même homme qui a figuré dans les révolutions de 1792 et de 1830 et qu'on l'a prudemment choisi pour le mettre à la tête du nouveau gouvernement républicain, comme l'un des rares survivants de première révolution.

Ledru-Rollin et Garnier-Pagès sont bien connus par leurs sympathies populaires et par leur adhésion à la cause républicaine, alors même qu'ils avaient prêté serment de fidélité à la charte et au roi. Mais leur talent ne sort pas du cercle de la médiocrité. Quant à M. de Lamartine, nous pouvons dire en parlant de lui : Licet perire poetis. Son caractère hardi, généreux imprudent, a conspiré avec la vanité et les séductions du génie, pour faire de lui le membre le plus éminent de ce nouveau gouvernement. Nous ne voulons pas douter de sa parole, de ses intentions; nous aimons à croire que lui, du moins, s'opposera à toute démonstration hostile contre l'Angleterre; mais on ne peut se défendre de la pensée que sa destinée n'a pas été seulement d'écrire l'histoire des Girondins, mais encore de suivre leur carrière.

Le nom d'Arago est aussi éminent dans la science que celui de Lamartine dans les lettres; mais même dans le monde scientifique le grand mathématicien est connu par la violence et l'impétuosité de son caractère; ses opinions politiques respirent le républicanisme le plus ardent.

Nous passons quelques noms pour nous arrêter à celui du général Bédouin. Le général Bédouin et le général Lamoricière sont les deux jeunes généraux les plus distingués de l'armée française. L'un et l'autre sont arrivés au grade qu'ils occupent à travers une carrière de glorieux services en Algérie; le premier passe pour le plus habile, le second pour le plus hardi.

Il est inutile d'indiquer l'avenir que la situation actuelle de la France offre à l'ambition militaire, à l'intérieur comme au dehors, et les nombreux exemples qu'offre l'histoire du passage du gouvernement populaire au pouvoir militaire. Nous nous contenterons de dire que les généraux Lamoricière et Bédouin sont sur le premier plan pour se disputer la gloire et l'influence, et tandis que Lamoricière semble plus intimement lié aux desseins de M. Thiers, il est évident que Bédouin s'est jeté dans les bras du parti républicain qui est aujourd'hui au pouvoir.

Il est impossible de hasarder une conjecture sur la conduite que suivra chacun de ces personnages dans cette confusion d'événements ou de la situation qu'une révolution de ce genre peut préparer à la France et à l'Europe. Lorsque Lucain commença son poème épique sur les guerres civiles qui firent revivre les jours de Sylla, et remplirent Rome des plus tristes calamités, il détourna les regards de l'avenir funeste que les fléaux de la guerre civile promettaient à la nation.

La révolution française de 1848 semblerait, par sa soudaineté et par son caractère incertain trouver une application dans la prière du poète:

*Jamque iras patuere deum manifesta que belli  
Signa dedit mundus; legesque et fœdera rerum,  
Præscia monstrifero vertit natura tumultu,  
Indixit que nefas. Cur hanc tibi, rector olympi,  
Sollicitis visum mortalibus addere curam?  
Noscant venturas ut dira per omnia clades?  
Sit subitum quodcumque paras, sit cæca futuri  
Mens hominum fati! Luceat sperare timentis.*

Le Morning-Chronicle s'exprime ainsi, en parlant de événements de la France :

« Encore une catastrophe à ajouter à la longue série des vicissitudes dynastiques en France. Le gouvernement de Juillet n'appartient plus qu'à l'histoire. Un autre exil à placer à côté de Sainte-Hélène et de Holyrood; une autre époque qui se clôt, une autre ère qui s'ouvre.

« Au milieu d'une révolution des rues, un ministre se retire et un autre cabinet est proposé comme celui du duc de Mortemart; un ministère plus libéral, comme celui de Casimir Périer est offert, mais trop tard; un roi abdiq, un enfant est presque choisi; une régence est refusée; un gouvernement provisoire est installé, la famille royale prend la fuite tout comme il y a dix-huit ans. L'histoire se compose de redites. Mais la leçon est plus grave et plus solennelle qu'en 1830. L'Ulysse de notre époque, auquel tout le monde s'accordait à adjuger la palme de la sagesse, a été rejeté sur la terre d'exil, non plus comme dans sa jeunesse, fort de son génie et de son ambition, mais à cette heure suprême de la vie où la seule espérance qui reste, c'est le repos de la tombe.

« A l'apogée de sa puissance, lorsque son habileté politique semblait avoir assuré un trône à une souche de rois qui aurait pu durer aussi longtemps que les Capets et les Valois, la main invisible du sort s'est appesantie sur lui. Un jour a suffi pour renverser le plus puissant souverain et le système le plus habilement conçu de notre époque.

« Quant au gouvernement provisoire qui a été établi, il nous est impossible de le prendre au sérieux. Il est impossible que la France consente à être longtemps gouvernée par de pareils hommes. Pour nous servir d'une jolie expression inventée par M. Benjamin d'Israëli, nous ne craignons pas que M. Lamartine, dont nous avons lu les divers programmes politiques, sans même essayer de les comprendre, que M. de Lamartine jouisse longtemps des immunités, des honneurs, des privilèges, des avantages enlevés à ses frères aînés dans le grand système de la fraternité sociale.

« Nous ne doutons pas que le bon sens des classes moyennes ne fasse bientôt justice de ces absurdes doctrines.

« Cependant, il est impossible d'envisager sans grande alarme et sans inquiétude la situation actuelle de l'Europe et l'effet que ces nouvelles pourront produire dans les provinces mécontentes de la Prusse et de l'Autriche, en Pologne, en Suisse et en Italie.

« Ce que nous redoutons le plus, ce n'est pas le principe révolutionnaire, c'est la contre-révolution. La vie galvanique que ces événements vont donner à la Sainte-Alliance; ses tiraillements de l'agonie; les passions violentes qu'ils vont susciter; les collisions auxquelles ils donneront lieu; la liberté tenue en échec; le progrès rendu impossible; une page nouvelle à ajouter au sombre catalogue des souffrances populaires; les ambitions aveugles déchainées, telles sont les conséquences affreuses que nous prévoyons, que nous redoutons. »

On lit dans le Morning-Post :

Les terribles événements dont Paris vient d'être le théâtre servent chez nous d'arguments en faveur d'une politique démocratique. Ces arguments ont un caractère spécieux qu'ils empruntent à la nature même de ces événements, mais ils sont loin d'être justes. On les puise dans une étude superficielle des faits pour les appliquer aux impulsions rapides du sentiment populaire.

Il y aurait de la présomption à rien affirmer d'une manière positive quant aux causes des grands changements qui se produisent dans les affaires des hommes; pourtant il nous semble que l'on peut attribuer la chute de Louis-Philippe à d'autres causes qu'à sa politique anti-démocratique. Dès le premier jour de sa carrière de roi, il s'est trouvé dans une position fautive. Pour arriver au trône, il a flatté les préjugés populaires, il n'y est monté qu'en affectant des principes et des opinions incompatibles avec l'existence de la monarchie. Il lui a été impossible de régner sans être en opposition constante avec les principes et les opinions qu'il avait proclamés pour devenir roi. Il ne put arriver au trône qu'en promettant d'être le gardien et le protecteur des institutions républicaines. C'était une promesse absurde, et peut-être ne fut-elle acceptée par la nation française qu'à cause même de son caractère paradoxal. Lorsqu'il se vit solidement établi sur le trône, il s'occupa surtout de satisfaire son ambition personnelle. S'il s'était élevé honorablement au pouvoir, il serait injuste de parler avec sévérité de ses fautes comme roi; car, bien qu'il veillât aux intérêts de sa famille, il n'a pas oublié ceux de la France. Mais, lorsque l'on songe à la manière dont il a supplanté la branche aînée de sa famille, ce n'est qu'avec dégoût qu'on le voit réprimer la liberté de l'action populaire dans la politique, liberté dont il s'était déclaré le champion en prenant possession de la couronne de Charles X.

Nous nous considérons comme parfaitement libre de parler ainsi du roi déchu des barricades, parce que nous avons toujours exprimé notre dégoût sur les moyens dont il s'était servi pour monter au trône. Mais nous ne comprenons pas que les hommes qui ont si fort applaudi alors à la condénation de Louis-Philippe et qui se sont montrés depuis lors les plus ardents admirateurs de sa politique, l'accablent de leur mépris aujourd'hui qu'il est tombé.

La déclaration faite par lord John Russell que l'Angleterre reconnaîtra le gouvernement, quelle qu'en soit la forme, que la France jugerait bon d'adopter, confirme nos prévisions, mais causera, sans aucun doute, une vive satisfaction en France, de même qu'elle a été accueillie avec joie par le

commerce, ou, pour mieux dire, par toutes les nuances d'opinions en Angleterre. L'abandon par le gouvernement du budget proposé par lui a également causé une satisfaction universelle, et ces deux faits ont contribué à améliorer les cours des fonds publics. Les consolidés, qui avaient fermé hier à 82 1/2, ont ouvert ce matin à 83, pour retomber de nouveau à 82 et fermer à 82 3/4, 33.

La liquidation sur les fonds étrangers a eu lieu aujourd'hui, et dans l'impossibilité presque complète de se procurer des fonds sur garantie de fonds étrangers d'aucune espèce, la gêne a été grande. L'actif espagnol a fermé à 15, 16; 3 p. c. 27, 28. — Portug. 17, 19. — Holl. 2 1/2 p. c. 43, 45; 4 p. c. 71, 74. — Fonds belges sans acheteurs. — Russ. 110, 112. — Mexic. 16, 17.

**Danemarck.**

Copenhague le 29 février.

Nous venons de recevoir des nouvelles importantes du duché de Holstein.

Judi dernier, à midi, les députés aux Etats de ce duché devaient, en vertu de la convocation royale, s'assembler à Kiel pour élire parmi eux les délégués qui représenteraient le Holstein dans la commission des Etats danois.

A neuf heures du matin, un très grand nombre de notables habitants de tous les points du duché de Schleswig et de celui de Holstein se sont réunis à Kiel, dans une maison particulière, et ont décidé, à l'unanimité, d'envoyer immédiatement aux députés une adresse de la teneur suivante :

« Messieurs les députés,

« Nous répétons la déclaration déjà faite par l'assemblée réunie des Etats des duchés de Schleswig et de Holstein, savoir : que ces duchés sont des Etats indépendants, qu'ils sont indissolublement unis, et que la ligne mâle de la dynastie actuelle a seule le droit de régner sur ces deux pays.

« Nous promettons solennellement de défendre ce principe, sans nous laisser ébranler par aucune offre de privilèges, de franchises et de libertés, quelque séduisante qu'elle pût être.

« En conséquence, nous vous exhortons, messieurs les députés, à défendre les droits des deux duchés et à vous opposer de toutes vos forces à toute mesure qui tendrait à ce que ces pays pussent jamais être retranchés du nombre des Etats indépendants et arrachés à la confédération germanique.

« Les peuples des duchés de Schleswig et de Holstein approuveront tous les efforts que vous ferez dans ce but.

« Si vous procédez aux élections, faites-le de manière que vos représentants déconseillent fermement toute union des duchés de Schleswig et de Holstein avec le royaume de Danemarck, qui compromettait en quoi que ce fût l'indépendance absolue des deux duchés, et qu'ils expriment ouvertement le vœu que le Schleswig et le Holstein obtiennent de nouveau une constitution particulière.

« Quoi que vous fassiez, et tant que vous ne sacrifierez pas les droits nationaux des duchés, vous pourrez compter sur l'appui des deux peuples, sur la protection de la Confédération germanique, et toute la nation allemande sera pour vous. »

« Cette adresse a été portée par une députation des signataires aux députés, lesquels, après une délibération qui a duré neuf heures, ont résolu qu'ils ne nommeraient les délégués que sous les réserves contenues dans la déclaration suivante, et que si ces réserves étaient repoussées par le commissaire royal, ils regarderaient les élections par eux faites comme nulles et non avenues.

« Voici le texte de cette déclaration, que chacun des députés a signée avant de déposer son bulletin dans l'urne :

« Nous sommes députés aux Etats, mais comme électeur nommé par le roi pour choisir des conseillers, je fais cette élection, étant guidé par la conviction que les élus; se souvenant des droits des duchés de Schleswig et de Holstein, droits que moi, par mon choix, je ne veux ni ne puis aliéner, déconseilleront à S. M. toute adoption d'une constitution basée sur l'établissement d'un Etat intégral danois (dansk helstat), parce qu'une telle constitution est contraire aux droits et aux intérêts des duchés, et demanderont une charte constitutionnelle pour les duchés de Schleswig et de Holstein.

**THEATRE-ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE.**

Samedi 4 Mars 1848. — (Représentation n° 109.)

La septième représentation de :

**ROBERT BRUCE,**

grand opéra en trois actes et six tableaux, paroles de MM. A. Royer et G. Vaës, musique de Rossini.

Précédé de la seconde représentation de :

**La Carotte d'Or,**

vaudeville nouveau en un acte; de MM. Méserville Antier et de Comberousse.

On commencera à 6 heures et demie précises.

**ANNONCES.**

**J. B. DE SAEGHER,**

FLEURISTE DE GAND,

a l'honneur d'annoncer aux amateurs de Fleurs que

**Lundi 6 Mars 1848, à 11 heures du matin,**

et au besoin le jour suivant, il vendra dans sa nouvelle salle sur le Fluweelste Burgwal, à La Haye, une belle collection d'ORANGERS en fleurs, ainsi qu'une collection choisie de plantes en fleurs : CAMELIAS, AZALIAS, INDICAS, RHODODENDRUMS ARBOREUMS et une quantité d'autres belles plantes trop nombreuses pour être détaillées.

Les arbres et les plantes sont à voir aujourd'hui vendredi 3 et demain samedi 4, de ce mois, au local désigné plus haut.

**Cours des Fonds Publics.**

Bourse de Paris du 1<sup>er</sup> mars. — La compagnie des agents de change a fixé les cours de compensation suivants :

|                       | Liquidation |             | Liquidation     |             |
|-----------------------|-------------|-------------|-----------------|-------------|
|                       | du 29 fév.  | du 31 mars. | du 29 fév.      | du 31 mars. |
| 3 p. c.               | 70.50       | 70.50       | Rente de Naples | 91.— 91.25  |
| Emprunt               | 71.40       | 71.45       | Empr. Romain    | 90.— 90.40  |
| 5 p. c.               | 113.—       | 113.20      | » belge 5 p. c. | 95.— 95.35  |
| 4 p. c.               | 96.—        | —           | » » 2 1/2 »     | 47.— 47.25  |
| 4 1/2 p. c.           | 100.—       | —           | » » 3 »         | 62.— 62.25  |
| Banque de France 3080 | 3080        | 3090        | » » 4 1/2 »     | 83.— 83.25  |

Bourse de Londres du 29 Février.

3 % Cons. 82 1/2, 83. — 2 1/2 % Holl. 43, 45. — 4 % id. 71, 74. — Esp. 5 % 43, 15, 16 N. — 3 % 27, 28 N. — Portug. 4 % 17, 19.

LA HAYE, chez Léopold Lohenberg, Spui, 75.